# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

### D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 720

présenté par le Gouvernement

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 44 TER A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.